

Séance du 06 juillet 2021

Absences excusées : Mme GIROT (procuration à Mme ROUSSEL), Mme DESVOYS (procuration à M. PELLE), Mme LESOUEF, Mme LAGOUTTE. M. BAILLARD

1 - Règlement de la cantine scolaire

Mme le maire informe le conseil municipal que la commission des affaires scolaires s'est réunie le 22 juin dernier pour évoquer le règlement intérieur des temps périscolaires.

Les modifications apportées au règlement intérieur sont les suivantes :

- Présence du mercredi midi : l'enfant encore présent à 12h30 est basculé en cantine où un repas lui est servi. Si l'enfant est encore présent à 13h30, il sera facturé 0.80 € à la famille et à partir de 14 heures, l'enfant bascule au CLSH.
- Tout repas commandé est dû sauf si en cas de maladie l'absence est justifiée par un certificat médical ou un mot des parents.
- Les factures sont émises par la mairie et à régler sous 15 jours. Du fait de la suppression de la régie, les factures sont envoyées par le trésor public et peuvent être payées par virement, CB ou espèces auprès de buralistes agréés.

Après délibération, le conseil municipal valide le règlement intérieur et supprime le tarif de garderie voté pour la tranche horaire de 12h15 à 13h30.

2 - APE : subvention pour projet vélocité

Mme le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'APE pour une animation vélo menée auprès des classes du cycle 3. Cette action "Savoir rouler" a été menée par l'association Vélocité d'Avranches au cours de 7 séances. Une sortie finale a été organisée jusqu'au Val St Père.

Le montant total de la prestation s'élève à 820 €

Après délibération, le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 410 € à l'APE.

3 - Aménagement de la salle des associations

Il est prévu dans cette salle un accueil par Mme Karine Guillemain le mercredi après-midi avec espaces bibliothèque et informatique à destination de tous les publics.

Les cours de musique proposés par Mme Jocelyne POULAIN sont maintenus dans cette salle.

Mme le maire fait une présentation de l'agencement de la salle proposé par Karine.

Il est prévu de réutiliser une partie du mobilier (repeint par les jeunes de l'argent de poche) et d'acheter quelques meubles en complément.

Après délibération, le conseil municipal accorde un budget de 612€ pour l'achat de mobilier.

4 - Groupe scolaire : résultat de l'audit effectué par le SDEM50

Le SDEM50 a réalisé l'audit énergétique de la partie ancienne du groupe scolaire pour les couloirs du rez de chaussée et de l'étage.

Du point de vue de la sécurité, le SDIS préconisait déjà la pose de cloisons coupe-feu entre les classes et le couloir en remplacement de la partie vitrée.

Afin de gagner en confort et de réaliser des économies énergétiques il est préconisé :

- d'isoler par l'intérieur le mur des couloirs,
- de réaliser un faux plafond au couloir du rez de chaussée avec une ventilation double flux ;
- de supprimer un ballon d'eau chaude sanitaire ;
- de remplacer les lavabos et robinetteries ;
- de relamper les éclairages par des leds.

Le montant des travaux est estimé à 35 600 € HT et fera l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR, du Fonds d'investissement rural (Département) et de la Région.

Mme le maire indique qu'il faudra faire un comparatif entre les propositions des entreprises et la réalisation par les agents, afin de prendre en compte le plus intéressant en termes de coût et de facilité de réalisation.

5 - Compte rendu du conseil d'école du 28/06

Effectifs à la rentrée scolaire : 167 élèves

Demandes acceptées par le conseil municipal : achat de 2 panneaux d'affichage, de rideaux pour salle des maîtres et de 5 tables avec casiers pour les CM1.

A la rentrée les maternelles accèderont par le portail blanc et les élémentaires par le petit portail vert.

6 - Questions diverses

➤ Le conseil municipal décide de renouveler le bail du 7 rue des Ecoles à compter du 1^{er} septembre prochain sans revalorisation du loyer compte tenu du fait que la locataire va quitter prochainement les lieux et qu'il ne sera pas remis en location.

➤ Salle communale : mise à disposition aux associations communales

Actuellement la salle est mise à disposition gratuitement aux associations communales 3 week-ends par an et à volonté en semaine.

L'électricité leur est facturée à partir de la 3^{ème} manifestation organisée à compter du 1^{er} janvier.

L'association familiale et culturelle sollicite une occupation plus étendue de la salle le mardi pour organiser des cours de danse à compter du mois de septembre prochain.

Mme le maire propose que l'association soit facturée 50 €/mois d'octobre à avril inclus pour l'utilisation du chauffage. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

➤ Mme le maire propose de prolonger l'action d'insertion professionnelle en concluant un nouveau contrat d'apprentissage d'ouvrier paysagiste sur une période de 8 mois au minimum à compter du mois de septembre prochain ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

➤ Mme le maire informe le conseil municipal que le service d'assainissement a été contacté pour l'informer des travaux d'aménagement de la route de Granville. Un diagnostic du réseau a révélé que la canalisation des eaux usées doit être remplacée au préalable aux travaux de voirie. Ils n'ont pas été programmés par la communauté d'agglomération et vont faire l'objet d'une étude.

➤ repas des cheveux blancs fixé au dimanche 12 septembre.